

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 17 avril 2013 portant dissolution de la brigade territoriale de Sierck-les-Bains (Moselle)
et création corrélative de celle de Rettel (Moselle)**

NOR : INTJ1306816A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Sierck-les-Bains (Moselle) est dissoute à compter du 1^{er} mai 2013. Corrélativement la brigade territoriale de Rettel (Moselle) est créée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Rettel (Moselle) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Sierck-les-Bains	Apach Berg-sur-Moselle Contz-les-Bains Flastroff Grindorff-Bizing Halstroff Haute-Kontz Hunting Kerling-lès-Sierck Kirsch-lès-Sierck Kirschnaumen Laumesfeld Launstroff Malling Manderen Merschweiller Montenach Rémeling Rettel Ritzing Rustroff Sierck-les-Bains Waldweistroff Waldwisse	(Dissolution)
Rettel	(Création)	Apach Berg-sur-Moselle Contz-les-Bains Flastroff Grindorff-Bizing Halstroff Haute-Kontz Hunting Kerling-lès-Sierck Kirsch-lès-Sierck Kirschnaumen Laumesfeld Launstroff Malling Manderen Merschweiller Montenach Rémeling Rettel Ritzing Rustroff Sierck-les-Bains Waldweistroff Waldwisse